

 **ANNEXE 4**

ELECTIONS :

**Composante : EUR HEALTHY**

Collège : Etudiants

Nombre de sièges à pourvoir : 5

**Scrutin du 22 et 23 octobre 2020**

**LISTE DES CANDIDAT.E.S**

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie[[1]](#footnote-1) : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste :

Nom et prénom des candidats COMPOSANTE/ETABLISSEMENT

 OU LIEU D’AFFECTATION

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

N° 5

 Fait à , le

 Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

1. Conformément aux dispositions du présent arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l’association ou par une personne habilitée à représenter l’association pour qu’il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. [↑](#footnote-ref-1)